

	Rapport de gestion	> 3
	Comptes consolidés et annexes	> 8
	Rapport des commissaires aux comptes	> 34
	Attestation du responsable du rapport financier	> 37

A	B	C						
A	R	B	I	T	R	A	G	E

1. Activité et rentabilité du Groupe

Les éléments chiffrés significatifs de l'activité du Groupe sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30 juin 2024 IFRS	30 juin 2023 IFRS	Variation	31 déc. 2023 IFRS
Produit des activités de conseil	-	-	na	-
Commissions de gestion*	10,2	9,0	13,5%	18,3
Gains nets en juste valeur par résultat	12,6	11,2	12,4%	21,0
Produit de l'activité courante	22,8	20,2	12,9%	39,3
Frais de personnel	(9,5)	(7,4)	27,7%	(14,6)
Coût des locaux	(0,9)	(0,8)	14,6%	(1,5)
Autres charges	(3,6)	(3,4)	5,9%	(7,0)
Autres taxes	0,0	0,2	-94,2%	0,2
Total charges	(14,0)	(11,4)	22,5%	(22,9)
Résultat net avant impôt	8,8	8,8	0,4%	16,4
Résultat net part du Groupe	8,9	8,8	0,4%	16,5

* Les commissions de gestion regroupent les prestations facturées par les sociétés de gestion du groupe aux structures Quartys Limited et ABCA Funds Ireland Plc. Par ailleurs, du fait de l'application de la norme IFRS 15, les commissions de gestion n'incluent pas les commissions de performance non cristallisées - c'est à dire ni facturées ni encaissées - au 30 juin. Nous ne calculons aucune commission de performance au 30 juin 2024, contre 0,3 million d'euros au 30 juin 2023, qui n'avait donc pas été comptabilisés, car non cristallisés.

En application des normes IFRS, le produit de l'activité courante consolidé au 30 juin 2024 se solde à 22,8 millions d'euros. Le résultat net comptable consolidé est en légère hausse de 0,4% par rapport au 30 juin 2023 et s'établit à 8,9 millions d'euros.

Le **Rendement Net (ROE)** est de 5,6% pour le premier semestre 2024, soit un ROE annualisé de près de 11,2%, contre 11,1% annualisé au 30 juin 2023.

Contexte macroéconomique et paramètres rencontrés sur les marchés :

Après une année 2023 marquée par des paramètres de marché sensiblement inférieurs à leurs moyennes historiques, le premier semestre 2024 persiste dans cette même tendance.

En particulier, la volatilité reste stable sur des points bas de l'exercice 2019, significativement en dessous des volatilités rencontrées lors du *Business Plan* (BP) précédent. La volatilité réalisée quand elle est encore en-dessous des points bas rencontrés en 2023 (10.7 sur le premier semestre 2024 contre 14.0 observée au premier semestre 2023).

Le secteur des fusions-acquisitions reste lui aussi morose avec des volumes d'opérations sur titres dans les mêmes ordres de grandeur que ceux rencontrés au premier semestre 2023.

La conséquence de ces situations est une baisse notable des volumes traités sur les marchés, comme observé l'exercice précédent.

Rappel du cadre général :

ABC arbitrage est la holding animatrice du groupe. A ce titre elle rend des services transverses, notamment via ses départements de finance et audit interne, juridique, ressources humaines et communication à l'ensemble de ses filiales, elles-mêmes réparties autour de deux savoir-faire majeurs : des « *investment entities* » et des sociétés de gestion d'actifs.

Les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont les sociétés de gestion du Groupe et sont présentées plus en détail ci-après :

- *ABC arbitrage Asset Management* développe et exécute des stratégies alternatives dites d'arbitrage par le biais de modèles quantitatifs et systématiques et intervient sur les principaux marchés cotés mondiaux. Les stratégies alternatives mises en œuvre sont une combinaison de plusieurs opérations ayant pour objectif de réaliser un bénéfice en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre les différents marchés financiers. La sélection des produits traités se fait au moyen d'une méthode d'intervention mécanique et mathématique, voire statistique. Les positions et/ou expositions qui en résultent peuvent varier très rapidement et sur des cycles qui peuvent être très courts.
- *ABC arbitrage Asset Management Asia* exécute également des stratégies alternatives dites d'arbitrage par le biais de modèles quantitatifs et systématiques. Elle recherche et développe également des stratégies mais dans des proportions bien moindres.

La société *Quartys Limited* exerce une activité de négociation d'instruments financiers. C'est une « *investment entity* »

- qui a obtenu des fonds de sa société mère en vue de lui fournir des services de gestion d'investissements ;
- dont l'objet de son activité est de mobiliser ses fonds propres dans le but de maximiser le couple rentabilité (rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement) / prise de risque ;
- qui évalue et apprécie la performance de la totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Sa valeur ajoutée repose donc sur une allocation du risque opportune au travers des différentes stratégies sélectionnées et calibrées par ses soins ainsi que sur la qualité des prestataires sélectionnés.

La participation du Groupe *ABC arbitrage* au sein des fonds d'investissement *ABCA Funds Ireland* et de la société *Quartys Limited*, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant actuellement deux sous-fonds : *ABCA Opportunities Fund* et *ABCA Reversion Fund*.

Réalisations du premier semestre 2024 :

Le résultat du premier semestre 2024 est cohérent et encourageant au regard des paramètres de marché de ce premier semestre. En effet, nous observons qu'une légère et éphémère embellie de ces paramètres sur le deuxième trimestre nous a permis d'exploiter au mieux nos stratégies historiques. Les investissements en la matière portent donc leur fruit et nous permettent une meilleure résilience dans ces contextes difficiles. Ceci explique une partie de la hausse du « *Produit de l'Activité Courante* », l'autre partie étant imputable à l'augmentation de la rémunération de nos dépôts, notamment sur le collatéral nécessaire à l'activité du Groupe, en cohérence avec la moyenne des taux d'intérêts en hausse sur le premier semestre 2024 en comparaison avec le premier semestre 2023.

En entrant un peu plus dans les détails :

- Le résultat net de *Quartys Limited*, société de négoce d'instruments financiers, s'élève à 12 millions d'euros au premier semestre 2024 contre un résultat net bénéficiaire de 11 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Cette hausse est principalement due à la robustesse des modèles quantitatifs qui ont su générer des gains substantiels malgré le contexte difficile décrit plus haut, mettant en exergue les bénéfices de la recherche et du développement, ainsi qu'aux taux d'intérêts qui se positionnent en moyenne haute et impactent favorablement la rémunération du collatéral.

- *ABCA Funds Ireland Plc*, Fond d'Investissement Alternatif, dispose de 159 millions d'euros d'actifs au 30 juin 2024 :
 - Le fonds *ABCA Opportunities (61 millions d'euros d'actifs)*, pensé pour se déconnecter partiellement de la volatilité, a réalisé au premier semestre 2024 une performance positive mais faible de 0,39%. La performance du fonds fut mitigée sur le semestre. Les performances du marché et des stratégies Quant M&A sont restées mitigées au cours de ce semestre, influencées d'une part par les anticipations de « *higher for longer* » de la Fed et le risque antitrust élevé sur plusieurs transactions en cours en fin de semestre. A titre comparatif, le rendement des indices de fonds alternatifs s'échelonnent de +1,17% à +12,29% avec un index général à +6,8% sur le premier semestre 2024.
 - Le fonds *ABCA Reversion (98 millions d'euros d'actifs)*, conçu pour profiter de la volatilité, a réalisé au premier semestre 2024 une performance légèrement négative de -0,66%. La performance du fonds était positive sur les quatre premier mois de l'année, mais s'est dégradée durant la fin de semestre. La partie Medium Term des stratégies de « *mean reversion* » ont vu leur performance se dégrader en raison du manque d'opportunités à saisir, et des dé-corrélations locales en Asie et en Europe. Le faible niveau de volatilité observé tout au long du semestre a également pesé sur les stratégies de Volatilité court-terme.

- *ABC arbitrage Asset Management SA* et *ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd*, sociétés de gestion du Groupe, ont vu leur commissions de gestion diminuer du fait essentiellement des décollectes ayant eu lieu en 2024. Les encours clients du Groupe s'élèvent à 322 millions d'euros à la fin du premier semestre 2024, contre 343 millions d'euros au 31 décembre 2023, et 362 millions d'euros au 30 juin 2023.

Les encours clients du Groupe s'élèvent à 313 millions d'euros au 1er septembre 2024.

2. Distribution

Sur proposition du conseil d'administration, dans la continuité de la mise en place d'une politique de distribution trimestrielle, *ABC arbitrage* va procéder à deux acomptes sur dividendes - devant intervenir respectivement avant le 31 octobre 2024 et le 31 décembre 2024 - d'un montant de 0,10 euro par action chacun. Cette décision a été prise en constatant que cela n'entrave nullement les besoins de développement du Groupe.

Compte tenu des actions composant le capital social existant à la date du conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels, ces versements représentent chacun une somme globale maximale de 5 960 888 euros. Ces deux distributions s'effectueront à partir du bénéfice distribuable, incluant le report à nouveau.

Le calendrier du premier versement est le suivant :

- date de détachement : mercredi 9 octobre 2024,
- paiement : vendredi 11 octobre 2024.

Le calendrier du second versement est le suivant :

- date de détachement : mardi 3 décembre 2024,
- paiement : jeudi 5 décembre 2024.

La somme de ces deux montants est identique au versement réalisé en fin d'année depuis de nombreux exercices. Identifiées comme une valeur à fort rendement, les distributions au cours de l'année 2024 représenteront un rendement de plus de 7,8% sur la base du cours de bourse du 30 juin 2024.

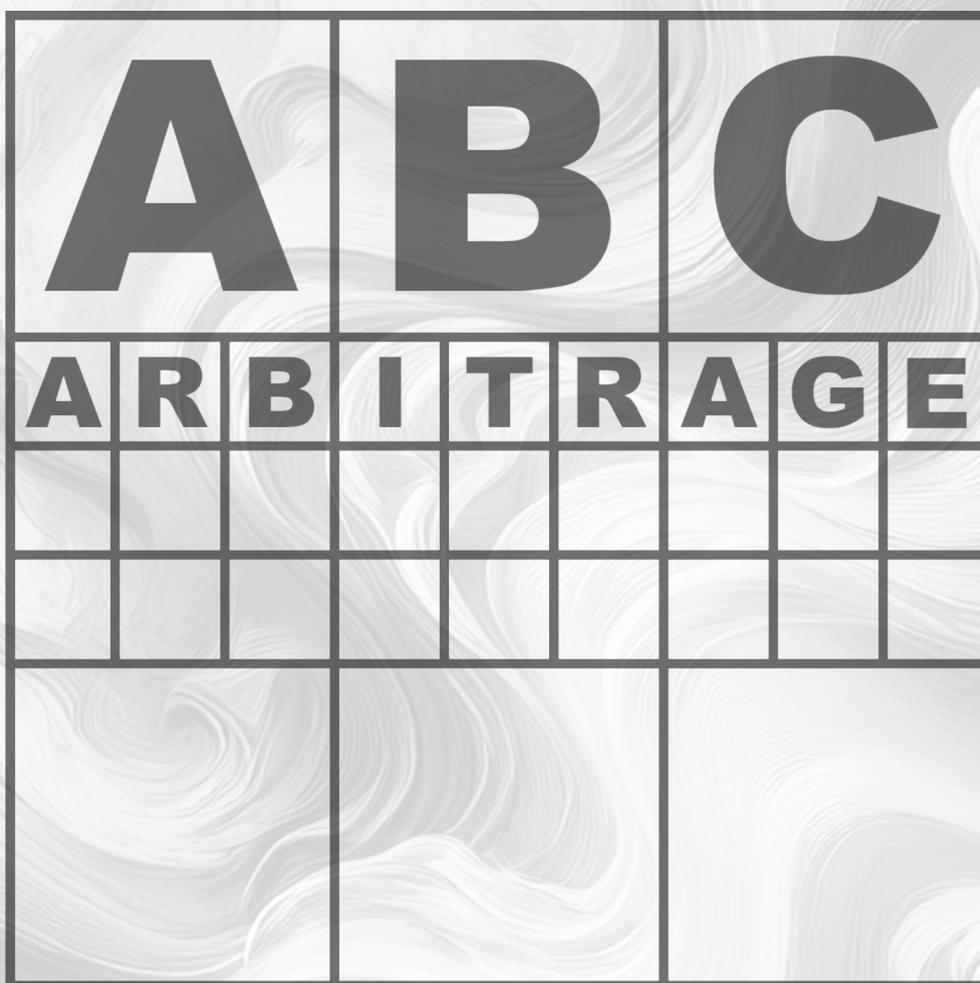
3. Perspectives

Compte tenu du contexte décrit, le rythme d'activité du Groupe est une nouvelle fois cohérent avec les opportunités rencontrées. Le développement des activités de gestion pour compte de tiers reste significativement en dessous des objectifs sur 2023 et 2024 et les revenus de cette activité restent donc marginaux dans la construction du rythme d'activité du Groupe. Par ailleurs, ABC arbitrage a pu reprendre ses activités sur les actifs numériques après l'obtention d'une extension d'agrément visé par l'AMF en février 2024, ce qui a contribué à la construction du produit de l'activité courante du semestre. Le Groupe poursuit par ailleurs ses investissements technologiques et humains dans la ligne des objectifs présentés en 2023. ABC arbitrage présente ainsi un premier semestre proche de celui de 2023, cohérent avec les marchés rencontrés mais en dessous de ses ambitions basées sur une volatilité qui serait au niveau de sa moyenne historique.

Dans ce contexte toujours difficile pour le Groupe, et conformément aux objectifs du plan stratégique Springboard 2025, ABC arbitrage poursuit l'implémentation de nouvelles stratégies qui doivent permettre de faire croître à termes les résultats du Groupe toutes choses égales par ailleurs. Le troisième trimestre a présenté un épisode très court de volatilité qui ne permet pas de modifier réellement les conditions de travail du Groupe. ABC arbitrage maintient donc un rythme d'activité proche de celui de 2023 et compte ainsi poursuivre le pilotage de ses risques et de ses investissements pour se concentrer sur la construction de sa rentabilité court et moyen termes. Fort de son savoir-faire historique et de ses équipes, le Groupe, confiant dans sa capacité à transcender cette situation, confirme ses engagements de distributions des prochains acomptes de 10 centimes d'euro par action en octobre puis en décembre 2024.

Le conseil d'administration

Le 19 septembre 2024



Bilan consolidé - Actif

En milliers d'euros	Note	30 juin 2024 IFRS	31 déc. 2023 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	136	204
Droit d'utilisation	3.1	3 869	4 079
Immobilisations corporelles	3.1	1 413	1 349
Actifs financiers non courants	3.2	403	376
Actifs d'impôt différé		91	109
Actif non-courant		5 913	6 118
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.3/3.4	146 705	147 733
Autres créances	3.5	10 326	9 043
Actifs d'impôts courant		-	-
Disponibilités		10 937	9 217
Actif courant		167 968	165 993
Total Actif		173 881	172 110

Bilan consolidé - Passif

En milliers d'euros	Note	30 juin 2024 IFRS	31 déc. 2023 IFRS
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves consolidées		106 688	108 431
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	(11 898)
Résultat net		8 858	16 481
Capitaux propres (part du Groupe)	3.6	157 941	155 409
Provision	3.7	-	-
Dettes liées aux activités de location > 1 an	3.8	3 224	3 555
Passif non-courant		3 224	3 555
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.3	1	1
Dettes liées aux activités de location < 1 an	3.8	1 322	1 286
Autres dettes	3.5	5 916	6 427
Passifs d'impôts exigibles		5 476	5 433
Passif courant		12 716	13 146
Total Passif		173 881	172 110

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	30 juin 2024 IFRS	30 juin 2023 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	12 376	11 092
Commissions des services d'investissement	4.2	10 236	9 019
Autres produits de l'activité	4.3	321	253
Achats et charges externes	4.4	(3 827)	(3 561)
Impôts, taxes et versements assimilés		(359)	(428)
Charges de personnel	4.5	(8 892)	(6 603)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 004)	(956)
Résultat Opérationnel		8 850	8 815
Coût du risque	4.6	-	-
Charge d'intérêt		(29)	(33)
Résultat Net avant Impôts		8 822	8 782
Impôts exigibles	4.7	-	-
Impôts différés	4.7	37	38
Résultat Net		8 858	8 820
<i>Résultat net part du Groupe</i>		8 858	8 820
<i>Résultat net minoritaires</i>		-	-

<i>Nombre d'actions ordinaires émises</i>	59 608 879	59 608 879
<i>Nombre d'actions ordinaires en circulation (moyenne pondérée)</i>	59 315 917	59 282 636
<i>Nombre d'actions pour la détermination du résultat net dilué par action</i>	59 666 223	59 541 993
<i>Résultat net par action ordinaire en circulation en euros (BNPCA)</i>	0,1493	0,15
<i>Résultat net dilué par action ordinaire en euros</i>	0,1485	0,15

Etat du résultat global

En milliers d'euros	Note	30 juin 2024 IFRS	30 juin 2023 IFRS
Résultat net		8 858	8 820
Écarts de conversion		-	-
Impôts		-	-
Total des Gains et Pertes comptabilisées en Capitaux Propres		-	-
Résultat net et Gains et Pertes comptabilisés en Capitaux Propres		8 858	8 820
<i>Dont part du Groupe</i>		8 858	8 820
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		-	-

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Prime d'émission	Elimination titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total capitaux propres part du Groupe	Total capitaux propres consolidés
Situation au 31 déc. 2022	954	41 441	(3 126)	122 387	161 655	161 655
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	2 482	-	2 482	2 482
Distribution de dividendes sur résultats 2022	-	-	-	(12 482)	(12 482)	(12 482)
Distribution 2023	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	(767)	(767)	(767)
Résultat consolidé S1 2023	-	-	-	8 820	8 820	8 820
Situation au 30 juin 2023	954	41 441	(644)	117 959	159 709	159 709
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(144)	-	(144)	(144)
Distribution de dividendes sur résultats 2022	-	-	-	12	12	12
Distribution 2023	-	-	-	(11 898)	(11 898)	(11 898)
Paiements en actions	-	-	-	70	70	70
Résultat consolidé S2 2023	-	-	-	7 660	7 660	7 660
Situation au 31 déc. 2023	954	41 441	(788)	113 803	155 409	155 409
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(316)	-	(316)	(316)
Distribution de dividendes sur résultats 2023	-	-	-	(5 911)	(5 911)	(5 911)
Distribution 2024	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	(99)	(99)	(99)
Résultat consolidé S1 2024	-	-	-	8 858	8 858	8 858
Situation au 30 juin 2024	954	41 441	(1 104)	116 651	157 941	157 941

<i>En milliers d'euros</i>	30 juin 2024 IFRS	31 déc. 2023 IFRS	30 juin 2023 IFRS
Résultat net	8 858	16 481	8 820
Reprises nettes de provisions	-	-	-
Dotations nettes aux amortissements	409	797	397
Dotations aux amortissements et charge d'intérêt - droits d'utilisation	623	1 188	592
Variation d'impôts différés	(37)	(77)	(38)
Charge liée aux paiements en actions - IFRS 2	125	250	123
Marge brute d'autofinancement	9 979	18 639	9 894
Variation du besoin en fonds de roulement	(722)	1 342	4 641
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 257	19 981	14 535
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(816)	(1 133)	(796)
Variation de la dette liée aux activités de location - IFRS 16	(294)	(861)	(279)
Charge d'intérêt sur dette liée aux activités de location - IFRS 16	(29)	(66)	(33)
Variation liée aux opérations sur capital	-	-	-
Dividendes versés par la société mère	(5 911)	(24 368)	(12 482)
Encaissements liés aux paiements en actions	1 339	3 157	2 953
Décaissements liés aux paiements en actions	(1 825)	(1 719)	(1 315)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(6 720)	(23 857)	(11 154)
Variation nette de trésorerie	1 721	(5 010)	2 584
<i>Trésorerie d'ouverture</i>	<i>9 217</i>	<i>14 226</i>	<i>14 226</i>
<i>Trésorerie de clôture</i>	<i>10 937</i>	<i>9 217</i>	<i>16 810</i>

1. Principes et méthodes comptables.....	14
1.1. Immobilisations.....	15
1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
1.1.2. Droit d'utilisation.....	16
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat.....	16
1.3. Revenus des titres du portefeuille.....	17
1.4. Revenus des titres de participation.....	17
1.5. Paiements en actions.....	17
1.6. Provisions.....	17
1.7. Impôt sur les résultats.....	18
1.8. Revenus des commissions des services d'investissement.....	18
1.9. Présentation des états financiers.....	18
1.9.1. Principes de consolidation.....	18
1.9.2. Résultat dilué par action.....	19
1.10. Indicateurs alternatifs de performance.....	19
2. Périmètre et méthodes de consolidation.....	20
3. Notes relatives au bilan.....	20
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	20
3.2. Autres actifs financiers non courants.....	22
3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat.....	22
3.4. Garanties accordées.....	22
3.5. Autres créances et autres dettes.....	23
3.6. Capitaux propres consolidés (part du Groupe).....	23
3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025.....	23
3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2023.....	24
3.6.3. Distributions d'acomptes sur dividende.....	24
3.6.4. Actions propres.....	24
3.7. Provisions pour risques et charges.....	25
3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16.....	25
4. Notes relatives au compte de résultat.....	25
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.....	25
4.2. Commissions des services d'investissement.....	26
4.3. Autres produits de l'activité.....	27
4.4. Achats et charges externes.....	27
4.5. Charges de personnel.....	27
4.6. Coût du risque.....	28
4.7. Impôt sur les résultats.....	28
5. Facteurs de risques.....	28
5.1. Risques de marché.....	30
5.2. Risques de crédit et de contrepartie.....	31
5.3. Risques de liquidité.....	32
5.4. Risques opérationnels.....	32
5.5. Autres risques.....	33
6. Informations complémentaires.....	33
6.1. Entreprises liées.....	33
6.2. Événements postérieurs à la clôture.....	33

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Les comptes consolidés semestriels sont présentés en euros.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 septembre 2024 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A Partners et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage (*ci-après le « Groupe »*) ont été établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) émis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2024. En particulier, les comptes consolidés semestriels complets du Groupe ont été préparés et sont présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « *Information financière intermédiaire* ».

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2024 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2024.

Nouvelles normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour l'exercice en cours :

Pour l'exercice en cours, le Groupe a appliqué un certain nombre d'amendements aux normes comptables IFRS publiés par l'IASB.

En ce qui concerne l'apparition de nouvelles normes et interprétations adoptées par l'IASB en vigueur de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2024, leur adoption n'a pas eu d'impact significatif sur les informations à fournir ou sur les montants présentés dans ces états financiers.

Ci-après la liste des normes comptables IFRS modifiées et en vigueur pour la période concernée :

- Modifications d'IAS 1 :
 - *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants ;*
 - *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants - Report de la date d'entrée en vigueur ;*
 - *Passifs non courants assortis de clauses restrictives ;*
- Modifications d'IAS 7 et IFRS 7 : *Accords de financement avec les fournisseurs ;*
- Modification d'IFRS 16 : *Obligation locative découlant d'une cession-bail.*

Nouvelles normes comptables IFRS amendées et émises mais non encore entrées en vigueur :

A la date d'autorisation des présents états financiers, le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes comptables IFRS amendées suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur¹ :

- Modifications d'IAS 1 : *Absence de convertibilité ;*
- Modifications d'IFRS 9 et IFRS 7 : *Classement et évaluation des instruments financiers ;*
- IFRS 18 : *Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;*
- IFRS 19 : *Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public.*

Le Groupe et ses activités ne semblent pas concernés par ces amendements et donc aucun impact significatif n'est attendu lors de l'entrée en vigueur de ceux-ci.

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du Groupe.

¹ A date, ces textes n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne.

La préparation des états financiers peut nécessiter, de la part du Groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

En préparant les états financiers consolidés, ABC arbitrage a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « *Informations extra-financière fournies volontairement* » du Rapport financier annuel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du Groupe peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont ré-examinées de façon continue.

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats de l'exercice ne sont donc pas influencés à ce titre. Les paramètres rencontrés sur les marchés, exogènes, sont par nature aléatoires. Ils sont présentés dans le rapport de gestion pour contextualiser les résultats réalisés à chaque exercice.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de modèles quantitatifs et systématiques exploitant les déséquilibres des marchés, pour contribuer à les faire disparaître et assurer, à son échelle, ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

Rappel des faits marquants :

Les paramètres de marché durant le premier semestre 2024 adoptent des profils similaires à ceux observés au cours de l'année 2023. Cependant, une hausse subtile de la volatilité et des volumes traités a été observée durant le deuxième trimestre. Le Groupe reste ainsi confronté à la simultanéité d'une faible volatilité et d'une activité au ralenti dans la sphère des fusions-acquisitions, mais a su tirer profit de la légère embellie des paramètres en fin de période. Cela explique en partie la hausse du « *Produit de l'Activité Courante* » constaté. D'autre part, la hausse des taux d'intérêt a eu un impact positif sur la rémunération des dépôts, notamment sur le collatéral nécessaire à l'activité du Groupe (Cf. §3.4. *Garanties accordées*).

1.1. Immobilisations

1.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

1.1.2. Droit d'utilisation

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, impose au preneur la comptabilisation, à son bilan :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et ;
- d'une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif doit être présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les baux dont l'échéance est inférieure à un an et les contrats de pure prestation de service ne font pas l'objet de retraitements.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (*ci-après « Exposition(s) » ou « Position(s) »*) concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie ou des obligations convertibles, des actifs numériques dématérialisés, des produits dérivés tels que des futures, des options, des exchange-traded funds, ou encore des expositions en devises et des parts de fonds d'investissements (*ci-après appelés « Instruments Financiers »*) dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle quantitatif (*ci-après « Modèle Quantitatif »*).

Un Modèle Quantitatif vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le Groupe ne retient comme « *injustifiées* » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (*e.g. CFD, swaps*).

Le Groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent donc être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- *Niveau 1* : prix non-ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- *Niveau 2* : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (*i.e des prix*) ou indirectement (*i.e des données dérivées de prix*) ;
- *Niveau 3* : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (*i.e. données non observables*).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « *Valeur de marché par résultat* » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal, sinon le plus avantageux, à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (*i.e. « Exit price », un prix de sortie*), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'Instruments Financiers, le cours « Exit Price » retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours tenant compte des prix de l'offre et de la demande (*i.e. milieu de la fourchette Bid/Ask, pour obtenir un Mid Price*) déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle Quantitatif ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le Groupe dé-comptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésoreries liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le Groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le Groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres à recevoir.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé induisant une probable nécessité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Revenus des commissions des services d'investissement

En l'application de la norme IFRS 15, qui encadre les modalités et les conditions de reconnaissance de revenus issus d'un lien contractuel, les différents types de revenus existants dans le Groupe sont les suivants :

- La facturation intragroupe des commissions dues par *Quartys* aux gestionnaires de portefeuilles au titre du droit d'utilisation de stratégies et de leur mise en œuvre.

Puis, des revenus de commissions issus de la gestion de fonds d'investissement et autres mandats pour lesquels des frais sont facturés et se décomposent comme suit :

- Frais de gestion qui sont calculés mensuellement en fonction de l'encours sous gestion constaté, puis facturés et reconnus trimestriellement ;
- Frais de performance qui sont calculés mensuellement sur le surplus de performance constaté au-delà du maximum historique puis facturés et reconnus annuellement, ou en cas de sorties.

1.9. Présentation des états financiers

1.9.1. Principes de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « *États financiers consolidés* », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013, a établi une définition d'une « *investment entity* » et a instauré une exception au principes de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une « *investment entity* », à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'« *investment entity* » mère et qui ne sont pas elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des « *investment entities* » doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie *ABC arbitrage* en tant que « *investment entity* » et fait que les participations d'*ABC arbitrage* :

- Au sein de *Quartys* et d'*ABCA Funds Ireland* sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées de « *investment entities* » au regard de leurs activités ;
- Au sein d'*ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, sociétés de gestion du Groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du Groupe sans elles-mêmes être qualifiées de « *investment entities* ».

1.9.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre d'actions au 30 juin 2024 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

1.10. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe suit les indicateurs alternatifs de performance, définis ci-après, non directement définis par les normes IFRS. Ces indicateurs fournissent des informations supplémentaires qui sont pertinentes pour les actionnaires dans leur analyse de la contribution des deux principaux savoir-faire du Groupe (« *investment entities* » et sociétés de gestion d'actifs) aux résultats du Groupe, de la performance et de la position financière du Groupe, ainsi que des revenus potentiels prospectifs.

Ces indicateurs sont utilisés pour l'analyse des performances en interne également. N'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne sont donc pas directement comparables avec les indicateurs d'autres sociétés nommés de manière similaire. Par ailleurs, ils ne visent pas à remplacer ou à être présentés avec plus d'importance que les indicateurs IFRS tels que présentés dans les états financiers.

Le **Return on Equity (ROE)** ou **Rendement Net** en pourcentage. Il permet de calculer la rentabilité financière des fonds propres. Le rendement net est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{ROE}\% = 100 \times (\text{résultat net} / \text{fonds propres clôture})$$

Le **Rendement Brut** en pourcentage. Il calcule le niveau de rentabilité des sommes investies et des capitaux. Le rendement brut est obtenu selon le calcul suivant :

$$\text{Rendement Brut}\% = 100 \times (\text{produit d'activité de l'activité courante} / \text{fonds propres clôture})$$

ROE et Rendement brut sont des indicateurs clés représentatifs de la rentabilité de l'activité d'investissement suivie par le Groupe.

Les **Encours clients du Groupe** - aussi appelés actifs sous gestion - correspondent à la valeur de l'ensemble des actifs financiers gérés par les sociétés de gestion du Groupe. Ils correspondent au montant de capital maximum mobilisable pour financer les positions portées par les clients. Cet indicateur, non directement lié aux états financiers, est un indicateur prospectif des commissions de gestion à percevoir par le Groupe.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés *ABC arbitrage*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt au 30 juin 2024	% d'intérêt au 31 déc. 2023	Méthode de consolidation
<i>ABC arbitrage</i>	France	Société mère	Société mère	Intégration globale
<i>ABC arbitrage Asset Management</i>	France	100,0%	100,0%	
<i>ABC arbitrage Asset Management Asia</i>	Singapour	100,0%	100,0%	

Les sociétés *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont les sociétés de gestion du Groupe.

La participation du Groupe *ABC arbitrage* au sein de la société *Quartys*² et des sous-fonds d'investissement *ABCA Funds Ireland* est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt au 30 juin 2024	% d'intérêt au 31 déc. 2023	Méthode de consolidation
<i>Quartys</i>	Irlande	100,0%	100,0%	Valeur nette d'actif à la juste valeur
<i>ABCA Opportunities Fund</i>	Irlande	69,2%	68,9%	
<i>ABCA Reversion Fund</i>	Irlande	31,1%	26,3%	

La société *Quartys* exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland est un Fonds d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créé en 2011 regroupant deux fonds :

- *ABCA Opportunities Fund* gère, au 30 juin 2024, 61 millions d'euros d'actifs.
- *ABCA Reversion Fund* gère, au 30 juin 2024, 98 millions d'euros d'actifs.

L'actif total de *ABCA Funds Ireland* s'élève à 159 millions d'euros au 30 juin 2024.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 30 juin 2024
Concessions et droits similaires	538	46	-	583
Installations générales, agencements	1 467	32	-	1 499
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 723	327	-	6 051
Total valeur brute	7 728	405	-	8 133

² *Compte tenu de l'exception au principes de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » présentée dans la note §1.9.1. Principes de consolidation.*

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements 30 juin 2024
Concessions et droits similaires	(334)	(114)	-	(447)
Installations générales, agencements	(1 393)	(12)	-	(1 405)
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(4 448)	(283)	-	(4 731)
Total amortissements	(6 175)	(409)	-	(6 584)

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 30 juin 2024
Concessions et droits similaires	204	46	(114)	136
Installations générales, agencements	74	32	(12)	94
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 275	327	(283)	1 319
Total valeur nette	1 553	405	(409)	1 549

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

Droit d'utilisation

En milliers d'euros	Valeurs du droit au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeur du droit au 30 juin 2024
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Valeur brute	6 183	384	(158)	6 409
Droit d'utilisation - IFRS 16 - Amortissements	(2 104)	(594)	158	(2 540)
Total valeur nette	4 079	(210)	-	3 869

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

L'application de la norme IFRS 16 entraîne l'inscription au bilan des droits d'usage attachés aux contrats de location conclus par le Groupe. Ceux-ci sont constitués au 30 juin 2024 des locaux occupés. La contrepartie de ces droits d'usage est inscrite en dette financière à long et court terme, selon leur échéance.

Pour rappel, *ABC arbitrage* a conclu un nouveau bail commercial en tant que locataire début 2022, concernant les locaux situés au *18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris*, pour une durée ferme de 6 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

A ce titre, un actif correspondant au droit d'utilisation IFRS 16 avait été comptabilisé fin 2021 pour 5,2 millions d'euros en contrepartie d'une dette de loyer³.

Suite à l'augmentation du loyer (réévaluation des indices) un actif complémentaire pour 274 milliers d'euros a été comptabilisé et le montant de l'amortissement du droit d'utilisation s'élève à 501 milliers d'euros au titre du premier semestre 2024.

³ Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 30 juin 2024, ce poste est constitué à hauteur de 403 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 30 juin 2024, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du Groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note §1.2. *Instruments financiers en juste valeur par résultat*, est la suivante :

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	30 juin 2024
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3	146 702	-	146 705
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	2	146 702	-	146 704

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société *Quartys* et les sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* qui ne sont pas consolidés par intégration globale selon les dispositions de l'IFRS 10, comme précisé en note §1.9.1. *Principes de consolidation*, mais évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours du premier semestre 2024. Par ailleurs, les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note ci-après §5. *Facteurs de risques*.

La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers, pouvant être aussi bien positifs que négatifs.

Pour mémoire, au 31 décembre 2023, le classement se présentait comme suit :

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	31 déc. 2023
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3	147 730	-	147 733
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	(1)
Net Actifs/Passifs financiers en juste valeur par résultat	2	147 730	-	147 732

3.4. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note §5.2. *Risques de crédit et de contrepartie*.

3.5. Autres créances et autres dettes

Les échéances des créances et des dettes sont présentées en note §5.3. *Risque de liquidité*. Leur ventilation est la suivante :

En milliers d'euros	Autres créances		Autres dettes		
	30 juin 2024	31 déc. 2023	30 juin 2024	31 déc. 2023	
Clients	8 587	7 557	(311)	(828)	Fournisseurs
Produits constatés d'avance	981	758	(14)	(13)	Charges constatées d'avance
Produits à recevoir	-	2	(340)	(314)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	758	726	(5 253)	(5 271)	Dettes fiscales et sociales
Total	10 326	9 043	(5 916)	(6 427)	

Les créances sont essentiellement constituées des factures à établir des commissions de gestion constatées sur le premier semestre. Les créances fiscales sont principalement constituées par des crédits d'impôts et de TVA, en attente de restitution.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes et l'intéressement bruts à verser aux collaborateurs du Groupe, représentant à eux seuls 2 millions d'euros, ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à trente jours fin de mois.

3.6. Capitaux propres consolidés (part du Groupe)

3.6.1. Paiements à base d'actions ABC 2022 et Springboard 2025

Plans d'attribution d'actions de performance en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'actions	Acquisition définitive	Actions attribuables	Actions attribuée définitivement
APE-3.2/2021	ABC 2022	11/06/2021	3	25 000	2024	-	17 440
APE-3.3/2021	ABC 2022	11/06/2021	4	25 000	2025	25 000	En attente
APE-3.1/2022	ABC 2022	10/06/2022	3	110 000	2025	95 000	En attente
APE 3.1/2023	Springb. 2025	09/06/2023	3	102 000	2026	87 000	En attente
APV 4.1/2023*	Springb. 2025	09/06/2023	2	17 171	2024	-	11 943
APE 3.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	145 000	2027	145 000	En attente
APE 3.2/2024	Springb. 2025	07/06/2024	3	700 000	2027	700 000	En attente
Total				1 124 171		1 052 000	29 383

* Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, nombre d'actions qui devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du second semestre 2024.

Plans d'options de souscription d'actions en vie

Nom du plan	Business plan	Date attribution	Période attribution	Nombre d'options	Début période d'exercice	Date expiration	Prix d'exercice ajusté	Options attribuables	Options exerçables
SO 1.1/2024	Springb. 2025	07/06/2024	5	3 200 000	2029	30/06/2032	7,0000	3 200 000	En attente
Total				3 200 000				3 200 000	-

Pour l'ensemble des plans :

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 15 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire. A titre d'exemple, pour le plan APE-3.1/2023, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 33% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 67% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 147 milliers d'euros dont 22 milliers d'euros de contribution patronale, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre du premier semestre 2024. Pour rappel, 306 milliers d'euros avaient été comptabilisés en 2023 et 240 milliers d'euros en 2022. Cette charge est liée à l'avancement des programmes existants, en tenant compte des résultats réalisés, à laquelle s'ajoutent les nouveaux plans de juin 2024.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours du premier semestre 2024 s'élève à 193 milliers d'euros contre 878 milliers d'euros en 2023 et 2 809 milliers d'euros en 2022.

3.6.2. Solde du dividende au titre de l'exercice 2023

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2024 a décidé de ne distribuer aucun solde au titre de l'exercice 2023. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2023, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10 euro par action mis en avril 2024, la totalité des distributions pour l'exercice 2023 s'élève donc à 0,30 euro par action.

3.6.3. Distributions d'acomptes sur dividende

Le conseil d'administration du 19 septembre 2024 a décidé de verser deux (2) acomptes sur dividendes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements devront s'opérer respectivement le 9 octobre et le 3 décembre 2024 pour des mises en paiement le 11 octobre et le 5 décembre 2024. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, devrait s'élever à 11,9 millions d'euros.

Le capital social s'établit au 30 juin 2024 à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement. Pour rappel, le capital social au 31 décembre 2023 était identique.

3.6.4. Actions propres

Au cours du premier semestre 2024, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*, la société *ABC arbitrage* a cédé 114 132 titres au prix moyen de 4,12 euros et a racheté 127 737 titres au prix moyen de 4,08 euros.

Le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2023 de 68 603 titres a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions. 356 819 titres ont également été achetés en complément afin de servir, sur le semestre, les attributions d'actions de performance pour 17 440 titres et l'exercice d'offres réservées⁴ pour 223 551 titres.

⁴ Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions *ABC arbitrage* par les collaborateurs du Groupe.

Au 30 juin 2024, la société détient un stock de 270 974 actions propres⁵ pour une valeur brute de 1 104 milliers d'euros contre 141 541 actions propres pour une valeur brute de 788 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

En application des normes IFRS, les actions *ABC arbitrage* détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.7. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont nulles au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023. Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large et soit directement, soit indirectement, pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée aux aléas, aux évolutions de la fiscalité et de la réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment ceux relatifs au prix de transfert, à la retenue à la source, aux taxes et droits sur les transactions, et les apprécie régulièrement à la juste valeur conformément aux principes comptables en vigueur.

La société Quartys Limited fait l'objet d'une vérification sur ses demandes de remboursement de l'impôt anticipé (appelé aussi « Retenues à la Source » - RAS) adressées auprès de l'Administration fédérale des contributions suisse (AFC) au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'en 2023 inclus. L'AFC, par l'intermédiaire d'une décision rédigée le 29 août 2024, entend refuser les demandes de remboursement à hauteur de 7,4 millions de francs suisses, soit environ 7,9 millions d'euros.

La société va fournir à l'administration sa contestation formelle d'ici au 30 septembre 2024, date butoir pour interjeter appel de cette décision, ainsi que ses observations en la matière. Les échanges avec l'administration fiscale se succéderont par l'intermédiaire de réponses aux observations avant d'entrer dans divers recours. A date, les échanges sont toujours en cours et l'issue de ceux-ci est incertaine. Au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. Conformément à IFRIC 23, la société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé peu probable.

3.8. Dettes liées aux activités de location - IFRS 16

En milliers d'euros	30 juin 2024	31 déc. 2023
Dettes locatives inférieures à 1 an	(3 224)	(3 555)
Dettes locatives supérieures à 1 an	(1 322)	(1 286)
Total	(4 546)	(4 841)

Les dettes locatives sont principalement composées des dettes liées aux locaux parisiens, comme présenté au §3.1. *Immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour rappel, un nouveau bail d'une durée ferme de 6 ans a été conclu en 2022. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette de loyer est de 1,03%.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 12 376 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 11 092 milliers d'euros au 30 juin 2023.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir

⁵ Incluant le contrat d'animation conclu avec la société Kepler Cheuvreux.

essentiellement les gains nets en juste valeur par résultat de la société *Quartys* et des sous-fonds d'*ABCA Funds Ireland* intégrés conformément à IFRS 10. Ces gains nets en juste valeur incluent eux-mêmes :

- Les dividendes et indemnités de dividendes ;
- Les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- Les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- Les produits et charges d'intérêts ;
- Les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- Les écarts de change ;
- Tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions ;
- Les charges d'exploitations, administratives et de fonctionnement en général.

La société *Quartys* fait l'objet d'une vérification des demandes de remboursement de l'impôt anticipé adressées par elle-même à l'Administration fédérale des contributions suisse au titre des années 2016 à 2019 et par extension jusqu'au premier semestre 2024 inclus. Les échanges avec l'administration fiscale helvétique se succèdent par l'intermédiaire de réponses aux diverses questions posées et observations, autour de la qualité de bénéficiaire effectif de *Quartys*. Dans l'attente d'une réponse de leur part, à date, le management considère toujours l'issue de ces demandes de remboursement comme incertaine.

Tel que précisé au sein du §3.7. *Provisions pour risques et charges*, le Groupe suit les différents risques mentionnés et, au-delà de sa propre appréciation, la société s'est appuyée sur les avis de ses conseils juridiques et fiscaux. La société maintient sa conclusion d'absence d'une provision pour risque fiscal, le risque étant jugé moins probable que probable. Néanmoins, au regard du temps déjà écoulé, de la difficulté à recouvrer ces montants dans un futur proche et de la hausse récente des taux qui génère un impact non nul, le Groupe, conformément à IFRS 13, a actualisé le montant de la créance non recouvrée de 7,9 millions d'euros sur 5 ans afin de refléter sa juste valeur au 30 juin 2024. Ceci a engendré un impact de -0,23 millions d'euros au compte de résultat sur le semestre, directement inclus dans la ligne « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* », venant compléter la provision de -1,35 millions d'euros constatée au 31 décembre 2023 dans les comptes de *Quartys* et portant donc la provision à un total de -1,58 millions d'euros à date.

4.2. Commissions des services d'investissement

Les commissions de gestion s'élèvent à 10 236 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 9 019 milliers d'euros au 30 juin 2023 et se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	30 juin 2024 IFRS	30 juin 2023 IFRS
Droit d'utilisation et mise en oeuvre des stratégies	8 719	7 225
Commissions de gestion des actifs des capitaux internes*	547	519
Commissions de performance des capitaux internes*	-	-
Revenus issus des capitaux confiés par des entités du Groupe	9 266	7 744
Commissions de gestion des actifs des capitaux externes	963	1 221
Commissions de performance des capitaux externes	7	55
Revenus issus des capitaux confiés par des investisseurs extérieurs au Groupe**	970	1 275
Revenus des commissions de gestion et assimilés	10 236	9 019

* Commissions issues de l'investissement des entités du Groupe au sein de la structure *ABCA Funds Ireland*.

** Capitaux collectés dans le cadre de la gestion collective ou de mandats de gestion.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du Groupe aux structures *Quartys*, *ABCA Funds Ireland* et mandat de gestion, détaillées dans la note §1.8. *Revenus des commissions des services d'investissement*.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 321 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 253 milliers d'euros au 30 juin 2023 et sont essentiellement composés de produits de sous-location immobilière, de services administratifs usuels ainsi que de l'impact des taux d'intérêt positifs sur la trésorerie détenue sur les comptes administratifs.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent à 3 827 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 3 561 milliers d'euros au 30 juin 2023 et sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	30 juin 2024	30 juin 2023
Frais liés aux accès marchés	2 295	2 283
Frais divers (incl. communication, cotation, sponsoring)	489	490
Honoraires divers (incl. conseil, avocats, administratif)	265	172
Coûts des locaux*	293	218
Autres coûts liés aux frais de personnel ou de représentation	486	398
Total	3 827	3 561

* Liés aux baux inférieurs à un an dans les filiales, ainsi que les coûts indirects tels que le nettoyage, l'entretien, les réparations

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du Groupe sur le premier semestre 2024 s'élève à 110 personnes contre 105 en 2023.

Les salaires fixes et variables, incluant l'intéressement et la participation bruts, les mandats sociaux et les rémunérations allouées aux administrateurs, s'élèvent à 6,4 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 5,2 millions d'euros au 30 juin 2023.

Les charges sociales afférentes s'élèvent à 2,3 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 1,2 million d'euros au 30 juin 2023.

A titre informatif, au regard du niveau de la performance réalisée sur le premier semestre 2024, le montant des bonus chargés provisionnés au titre des rémunérations variables susmentionnées s'élèvent à 1,6 million d'euros pour la période, charges sociales comprises, contre 0,9 million d'euros sur le premier semestre 2023.

En parallèle, les autres coûts indirects liés au personnel s'élèvent à 0,2 million d'euros au 30 juin 2024 comme au 30 juin 2023. A titre d'exemples, ces coûts comprennent principalement : le versement de dotation au CSE, les tickets restaurant, les frais de crèches inter-entreprises, la médecine du travail etc.

Le Groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi⁶ et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

⁶ Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 30 juin 2024 est nul comme au 30 juin 2023.

4.7. Impôt sur les résultats

La différence entre le taux d'imposition réel comptabilisé dans le résultat comptable consolidé -0,42% et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les impacts suivants :

	30 juin 2024	31 déc. 2023
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
Impact des différences permanentes	0,51%	0,31%
Impact des crédits d'impôts	0,00%	0,00%
Impact de la présentation IFRS 10	-35,35%	-31,40%
Impact des différences temporaires	9,42%	5,63%
Taux d'imposition réel	-0,42%	-0,47%

La société *ABC arbitrage* est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.

Le groupe d'intégration fiscale a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées filiales et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre après déduction de tous les déficits reportables des années précédentes.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Par prudence, face à une visibilité non certaine, les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux constatés ne sont pas reconnus.

5. Facteurs de risques

Le Groupe est exposé à différents risques financiers et non-financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le Groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle de risques de marché et de contrôle interne.

Le Groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agi seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

Position nette des actifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs
Instruments financiers non dérivés	782 274	(339 135)	443 139
Dérivés listés	17 198	(25 701)	(8 503)
Dérivés non-listés	471 621	(898 004)	(426 383)
Actifs financiers en juste valeur par résultat	72 679	-	72 679
Total instruments financiers	1 343 772	(1 262 840)	80 932
Trésorerie ou équivalent trésorerie	103 261	(220 033)	(116 772)
Dérivés listés sur devises	32 144	-	32 144
Dérivés non-listés sur devises	246 901	(96 500)	150 401
Total cash et assimilé	382 306	(316 533)	65 773
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		30 juin 2024	146 705
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2023	147 733

Position nette des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Passifs
Instruments financiers non dérivés	-	-	-
Dérivés listés	-	-	-
Dérivés non-listés	-	-	-
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-	-	-
Total instruments financiers	-	-	-
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(1)	(1)
Dérivés listés sur devises	-	-	-
Dérivés non-listés sur devises	-	-	-
Total Cash et assimilé	-	(1)	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		30 juin 2024	(1)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2023	(1)

Position nette des actifs et des passifs

En milliers d'euros	Expo. acheteuses	Expo. vendeuses	Net Actifs/Passifs
Instruments financiers non dérivés	782 274	(339 135)	443 139
Dérivés listés	17 198	(25 701)	(8 503)
Dérivés non-listés	471 621	(898 004)	(426 383)
Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat	72 679	-	72 679
Total instruments financiers	1 343 772	(1 262 840)	80 932
Trésorerie ou équivalent trésorerie	103 261	(220 034)	(116 773)
Dérivés listés sur devises	32 144	-	32 144
Dérivés non-listés sur devises	246 901	(96 500)	150 401
Total Cash et assimilé	382 306	(316 534)	65 772
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		30 juin 2024	146 704
Actifs & passifs financiers à la juste valeur par résultat		31 déc. 2023	147 732

N.B : Les expositions acheteuses et vendeuses signifient respectivement que le Groupe a acquis un intérêt à la hausse et à la baisse du prix des instruments financiers.

La ventilation géographique des Expositions au 30 juin 2024 est la suivante :

<i>Zone géographique</i>	30 juin 2024	31 déc. 2023
Europe	42%	41%
Amérique du nord	41%	44%
Asie	8%	8%
Autres	9%	7%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles-mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque actions

Le risque « *actions* » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le Groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux « *Modèles Quantitatifs* » sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le Groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 30 juin 2024, la VaR agrégée des Expositions du Groupe s'élève à 2,3 millions d'euros comme au 30 juin 2023. Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des « *Modèles Quantitatifs* », le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

Risque de change

Les Expositions du Groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée ou par une exposition à la devise. Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est

pas converti en euros. Le Groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 30 juin 2024, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 573 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le Groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le Groupe, pour ses opérations de marché, agit principalement en tant que client de « *Brokers* », et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement : les « *Contreparties* ».

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le Groupe le sont sur des marchés actifs, la plupart régulés, dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des *Brokers* est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux *Contreparties* tant que le *Broker* n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les *Contreparties*, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (*e.g* : *CFD*, *Swaps*) pour le Groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du Groupe est nantie ou hypothéquée au profit des *Contreparties* (ci-après « *Collateral* ») qui peuvent les utiliser pour leur propre compte selon le principe de *réutilisation*. Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « *réutilisés* » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une *Contrepartie* sont les suivants :

- Interruption ou cessation des services proposés par la *Contrepartie* se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- Hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la *Contrepartie* ;
- Non restitution des actifs utilisés par la *Contrepartie* du fait d'événements de marché ;
- Non restitution des sommes dues par la *Contrepartie* suite à défaillance ;
- Mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le Groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques - tels que des accords de compensation et de collatéral - et par un suivi rigoureux et quotidien de la notation des *Contreparties*. De plus, le Groupe applique un principe de prudence en nouant diverses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note §5. *Facteurs de risques*.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du Groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du Groupe, qui sont constituées principalement d'Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs, la plupart régulés, présentent une très grande liquidité ce qui implique que les engagements du Groupe consistent principalement en la nécessité de fournir le Collateral nécessaire au soutien des Expositions. Le volume d'Expositions possible est par ailleurs contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du Groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au Groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 30 juin 2024, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	inférieur à 1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 12 mois	supérieur à 12 mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat*	3	139 556	-	7 147	146 705
Autres créances	159	9 818	349	-	10 326
Disponibilités	10 937	-	-	-	10 937
Total actifs courants	11 099	149 374	349	7 147	167 968
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(1)	-	-	-	(1)
Dettes liées aux activités de location < 1 an	-	-	(1 322)	-	(1 322)
Autres dettes	(307)	(2 663)	(2 946)	-	(5 916)
Passifs d'impôts exigibles	(5 476)	-	-	-	(5 476)
Total passifs courants	(5 784)	(2 663)	(4 268)	-	(12 716)
Total net des Actifs & Passifs courants	5 315	146 710	(3 919)	7 147	155 253

* Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la filiale Quartys et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note §1.9.1. Principes de consolidation), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable sous un mois pour la société-mère ABC arbitrage. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain. A titre d'exemples non exhaustifs, ces défaillances pourraient constituer une faille informatique exposant la société à un risque de cybersécurité ou bien conduire à une prise d'Expositions non souhaitée.

Sur le premier semestre 2024, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,75% des profits contre 0,50% sur le premier semestre 2023.

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel aux métiers du Groupe.

5.5. Autres risques

Risque de non-conformité, incluant le risque juridique

Le risque de non-conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du Groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions de nature judiciaire, disciplinaire, administrative, etc.

Un dispositif de veille permanent est mis en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du Groupe.

Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du Groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du Groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le Groupe a mis en place :

- Une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- Des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du Groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du Groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 30 juin 2024, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs à la société *Quartys*⁷, vous pouvez vous référer aux notes suivantes :

- La mention des participations dans ces sociétés respectives au paragraphe §3.3. *Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat ;*
- Leurs gains nets en juste valeur par résultat au paragraphe §4.1. *Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ;*
- Les services d'investissement qui leurs sont facturés par les sociétés de gestion de Groupe au paragraphe §4.2. *Commissions des services d'investissement ;*
- La décomposition dans l'échéancier de liquidité des participations dans ces sociétés au paragraphe §5.3. *Risques de liquidité.*

6.2. Événements postérieurs à la clôture

La société Quartys a reçu, au 30 août 2024, un courrier de réponse de l'Administration fédérale des contributions suisse dans le cadre de ses demandes de remboursement de l'impôt anticipé. L'événement postérieur à la clôture du 30 juin 2024 est détaillé au paragraphe §3.7. *Provisions pour risques et charges.* L'information a été communiquée au marché par l'intermédiaire du communiqué de presse du 6 septembre 2024. Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

⁷ Incluant ses participations dans les fonds ABCA Funds Ireland



ABC ARBITRAGE

Société anonyme

18 RUE DU 4 SEPTEMBRE, PARIS 75002

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de 1 200 000 €
348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC ARBITRAGE

Société anonyme

18 RUE DU 4 SEPTEMBRE, PARIS 75002

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires de la société ABC ARBITRAGE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Paris - La Défense, le 24 septembre 2024

Les commissaires aux comptes

BM&A

Deloitte & Associés

Pascal RHOUMY

Julien KOSCIEN

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe ABC arbitrage, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice (*informations visées à l'article 222-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers*).

Dominique CEOLIN
Président - Directeur général